



Municipalité de Sainte-Clotilde

2452, chemin de l'Église
Sainte-Clotilde, Québec J0L 1W0
Tel : 450-826-3129
Fax : 450-826-3217

CERTIFICAT D'AUTORISATION

SEULES LES DEMANDES COMPLÈTES SERONT ÉTUDIÉES ET EN AUCUN TEMPS CELLE-CI NE VOUS AUTORISE À ENTREPRENDRE DES TRAVAUX

Date de la demande : _____ / _____ / _____ <i>Année Mois Jour</i>	Date à laquelle tous les documents ont été fournis : _____ / _____ / _____ <i>Année Mois Jour</i>
ESPACE RÉSERVÉ À L'USAGE DE LA MUNICIPALITÉ	
Zone :	N° demande :

Renseignements sur l'identité du demandeur		Matricule :	
Mme <input type="radio"/>	Nom du demandeur :	Prénom :	
M. <input type="radio"/>			
Adresse :		Ville :	Code postal :
Adresse courriel :	Téléphone :	Autre téléphone :	

Renseignements sur l'identité du propriétaire (si différent du demandeur)			
Mme <input type="radio"/>	Nom du propriétaire :	Prénom :	
M. <input type="radio"/>			
Adresse de correspondance :		Ville :	Code postal :
Adresse courriel :	Téléphone :	Autre téléphone :	

Veuillez noter qu'une demande qui n'est pas déposée par le propriétaire ou un permis qui n'est pas recueilli par le propriétaire doit disposer d'une lettre de procuration de la part du propriétaire.

Type de demande	
<input type="checkbox"/> Ajout et/ou changement d'usage d'un immeuble <input type="checkbox"/> Excavation du sol / travaux de déblai et remblai <input type="checkbox"/> Déplacement d'une construction <input type="checkbox"/> Démolition d'une construction	<input type="checkbox"/> Travaux sur la rive ou le littoral <input type="checkbox"/> Construction, installation ou modification d'une enseigne ou affiche <input type="checkbox"/> Autre : _____

NOTE : Toute demande de certificat d'autorisation pour une intervention nécessitant un permis, un certificat ou toute autre forme d'autorisation requis en vertu d'une loi ou d'un règlement du Gouvernement du Québec doit être accompagnée d'une copie de tous les documents requis par ladite loi ou ledit règlement pour l'émission dudit permis, certificat ou autre forme d'autorisation, de même que d'une copie dudit permis, certificat ou autre forme d'autorisation.

Renseignements sur l'identité de l'entrepreneur			
Mêmes coordonnées que le demandeur <input type="checkbox"/>	Nom de la compagnie :		
Mêmes coordonnées que le propriétaire <input type="checkbox"/>			
Adresse de correspondance :		Ville :	Code postal :
# RBQ (Régie du bâtiment du Québec) :	# NEQ (Numéro entreprise du Québec) :	Téléphone :	

Localisation des travaux

Adresse des travaux

ET
/
OU

Numéro(s) de lot :

Détail des travaux

Valeur des travaux (approximatif) :

Date de début des travaux :

Date de fin des travaux (approximatif) :

Description détaillée des travaux projetés :

Croquis des travaux

TERRAIN
 RUE

TERRAIN
 RUE

TERRAIN
 RUE

TERRAIN
 RUE

AJOUT ET/OU CHANGEMENT D'USAGE D'UN IMMEUBLE OU D'UN TERRAIN

- L'identification précise de l'utilisation de l'immeuble ou du terrain actuelle et proposée après le changement d'usage de l'immeuble ou du terrain visé
- Un plan à l'échelle montrant :
 - L'intérieur du bâtiment (structure - montrer où l'usage se fera dans le bâtiment ainsi que la superficie);
 - La projection au sol du ou des bâtiments déjà construits sur le terrain ou le lot sur lequel est projetée la nouvelle utilisation du sol;
 - La ligne ou les lignes de rue ou de chemin, la localisation de tout lac ou cours d'eau situé sur le terrain ou sur les lots ou terrains contigus au terrain faisant l'objet de la demande;
 - D'autres documents pouvant être demandés afin d'assurer la bonne compréhension des travaux.

EXCAVATION DU SOL ET/OU LES TRAVAUX DE REMBLAI ET DE DÉBLAI

Il est interdit d'entreprendre ces travaux sans l'obtention d'un permis

- Un plan montrant la localisation du remblai sur le terrain visé par cette demande;
- La localisation de la partie du terrain devant être affectée par les ouvrages projetés :
Cour avant : Latérale gauche : Latérale droite : Cour arrière :
- La localisation de tous les cours d'eau, marécages, boisés sur le terrain ou sur les lots contigus;
- La projection au sol du ou des bâtiments déjà construits sur le terrain visé ou sur les lots ou terrains contigus;
- Le profil du terrain avant et après la réalisation des ouvrages projetés;

Note : Les travaux doivent être conformes à la Loi sur la qualité et l'environnement (Q-2). Si les travaux nécessitent une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ, le permis ne peut être émis avant la dite autorisation.

****** Vous êtes responsable de ne pas créer de préjudices aux propriétés adjacentes à la vôtre***

REMBLAI : Type de matériaux : _____
Provenance des matériaux : _____

DÉPLACEMENT D'UNE CONSTRUCTION

- La localisation de la construction actuelle;
- L'emplacement projeté de la construction;
- Les dessins indiquant l'élévation du bâtiment ou de la structure et toute modification intérieure et extérieure au bâtiment;
- Une description écrite du parcours, des moyens et du temps prévu pour le déménagement (description des travaux);
- S'il s'agit du bâtiment principal, un certificat de localisation préparé et signé par un arpenteur-géomètre est exigé.

Note : Si le permis est émis, le requérant doit respecter les conditions suivantes :

- *Échéance : déménager le bâtiment ou la structure dans les trente (30) jours de l'émission du permis;*
- *Barricade : barricader toute ouverture qui pourrait causer des accidents;*
- *Ancienne fondation : niveler le terrain où était situé le bâtiment ou la structure dans les quarante-huit (48) heures après le déménagement;*
- *Nouvelle fondation : ériger la nouvelle fondation avant ou dans les cinq (5) jours de l'arrivée du bâtiment ou de la structure sur le nouveau site;*
- *Murs extérieurs : compléter, s'il y a lieu, le nouveau revêtement des murs extérieurs dans les quarante (40) jours du déménagement;*
- *Travaux extérieurs : compléter les travaux extérieurs tels que toit, galerie, escalier, rampe et fenêtre dans les soixante (60) jours du déménagement;*
- *Travaux intérieurs : compléter les travaux intérieurs dans les cent vingt (120) jours du déménagement;*
- *Habitabilité : la construction devra être habitable dans les dix-huit (18) mois suivant l'émission du permis.*
- *Le certificat d'autorisation pour le déménagement devient nul et sans effet soixante (60) jours après son émission.*
- *Nécessité du permis de construire : Si le bâtiment déménagé doit être installé sur une fondation ou si un permis de construire est requis pour rendre le bâtiment conforme aux règlements, la demande doit être faite simultanément à la demande pour le transport du bâtiment.*

DÉMOLITION

- Assurances responsabilité :** Nom de la compagnie : _____ # Police : _____
Conservation des fondations : OUI NON Unités de logement supprimées : _____
- Lieu de disposition des matériaux : _____

Note : Délai maximum des travaux de démolition : Toute démolition doit être entièrement complétée dans les six (6) mois de la date d'émission du certificat d'autorisation.

TRAVAUX SUR LA RIVE OU LE LITTORAL

- Description des travaux
 Croquis : Localisation des travaux, bâtiments déjà construits, lignes de rue, limites du terrain, cours d'eau, marécages, boisés, etc.)

Note : Tout ouvrage en zone agricole doit être à 10 mètres de la bande de protection riveraine.

CONSTRUCTION, INSTALLATION OU MODIFICATION D'UNE ENSEIGNE OU AFFICHE

- Nouvelle enseigne Modification d'une enseigne existante

Enseigne :	<input type="checkbox"/> Directionnelle	<input type="checkbox"/> Sur socle	<input type="checkbox"/> Lumineuse	<input type="checkbox"/> Auvent	<input type="checkbox"/> Autre :
	<input type="checkbox"/> Sur poteau	<input type="checkbox"/> De façade	<input type="checkbox"/> Non lumineuse	<input type="checkbox"/> Autoporteuse	
Implantation :	<input type="checkbox"/> Cour avant	<input type="checkbox"/> Cour arrière	<input type="checkbox"/> Latérale gauche	<input type="checkbox"/> Latérale droite	
Éclairage :	<input type="checkbox"/> Interne	<input type="checkbox"/> Externe	<input type="checkbox"/> Constant	<input type="checkbox"/> Clignotant	<input type="checkbox"/> Autre :
Dimension :	X	Hauteur :	Superficie :	Épaisseur :	
Distance latérale 1 :	latérale 2 :	du sol :	ligne de lot avant (emprise) :		
Matériau :					
Inscription de l'enseigne :					

- Un plan ou un dessin de l'enseigne elle-même indiquant ses dimensions, ce qui y figurera, sa nature, comment elle doit être fixée ou supportée, si elle fait saillie (voir croquis à la page précédente);
- La localisation exacte de l'affiche, soit l'endroit sur le lot, si c'est une affiche sur poteau, soit l'endroit sur le bâtiment, si c'est une affiche apposée sur un mur (voir croquis à la page précédente).

Tout certificat d'autorisation pour afficher devient nul et sans effet si l'affichage n'a pas eu lieu dans les trente (30) jours de la date d'émission du certificat d'autorisation et/ou si l'usage faisant l'objet de la demande du permis est modifié.

Notes :

Je, soussigné, certifie que les renseignements donnés dans le présent document et ses annexes sont à tous les égards vrais, exacts et complets et que je me conformerai à leurs dispositions ainsi qu'aux dispositions des lois et règlements en vigueur pouvant s'y rapporter.

Signée à Sainte-Clotilde, ce _____

Signature : _____